

APPEL D'OFFRE



Objet du marché : Marché de fourniture et l'acheminement d'électricité

Lieu d'exécution et de livraison : Bâtiments communaux de Charny 77410

Caractéristiques principales : Fourniture et acheminement d'électricité pour bâtiments communaux et l'éclairage public de puissance inférieure ou égale à 36 KVA

Durée du marché ou délai d'exécution : Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Justifications à produire aux qualités et capacités du candidat :

- ❖ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- ❖ Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- ❖ Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- ❖ DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- ❖ DC5 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- ❖ Autres renseignements demandés : une lettre de motivation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 30 novembre 2020 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Mission confiée : acheminement d'électricité pour bâtiments communaux et l'éclairage public de puissance inférieure ou égale à 36 KVA

Affichage du présent avis : 17 novembre 2020 et mise sur le site internet de la commune

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : mairie de Charny

Correspondant : M. FERREIRA Xavier, mairie, 1 rue de l'église 77410 Charny – tél 01 60 01 91 08 courrier « mairie.charny77@wanaadoo.fr »

MARCHE DE SERVICES

Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA)

Cahier des Clauses Particulières
(CCP)

Désignation de la personne publique contractante :
Commune de Charny
1 Rue de l'église
77178 CHARNY

Représentant légal de la personne publique contractante :

Monsieur le Maire, Xavier FERREIRA

Ordonnateur : Monsieur le Maire Xavier FERREIRA

Personne habilitée à donner les renseignements :

Comptable Assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Claye-Souilly

Article 1. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de prestations de service associées pour les sites de la commune de Charny identifiés aux articles 2 et 4 du présent CCP.

Décomposition en tranches et lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Article 4. DONNEES TECHNIQUES DE CONSOMMATION DES POINTS DE LIVRAISON

Les points de livraison sont caractérisés par des données techniques et des données de consommation mis à disposition du titulaire.

Pour chaque point de livraison sont fournis :

- le nom et l'adresse du point de livraison,
- la référence acheminement (n° du PDL)
- la puissance souscrite du point de livraison
- la consommation annuelles en kWh selon les périodes horosaisonnnières : heures pleines / heures creuses.

Article 5. RELATION AVEC LE GESTIONNAIRE DE RESEAU

La qualité de la fourniture et la continuité d'approvisionnement sont de la responsabilité du gestionnaire de réseau.

Le comptage de la fourniture d'énergie électrique est effectué par les appareils de mesure du gestionnaire du réseau de distribution. Seuls ces comptages font foi y compris les estimations réalisées par le gestionnaire réseau.

En cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux de ces appareils de mesure, la quantité d'énergie électrique à facturer sera établie selon les données reconstituées par le gestionnaire de réseau.

Dans le cadre du contrat unique conclu avec le Titulaire, ce dernier apportera l'ensemble de son expertise et tous les conseils nécessaires à l'optimisation des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) pour l'ensemble des sites. Le Titulaire s'engage également à représenter la commune de Charny auprès du gestionnaire de réseau. Il prendra toutes les décisions nécessaires pour mener à bien sa mission en veillant à préserver systématiquement l'intérêt de la commune de Charny. Ainsi, en conformité avec le catalogue des prestations du gestionnaire du réseau de distribution, le Titulaire est tenu de faire son affaire de toute formalité administrative liée au bon fonctionnement des contrats d'acheminement qu'il signera avec le gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du présent marché.

Toute prestation supplémentaire demandée au gestionnaire du réseau de distribution et figurant au catalogue des prestations supplémentaires sera refacturée à la commune de Charny par le Titulaire sans aucun surcoût. Le Titulaire recouvrera auprès de la commune de Charny toute somme résultant de ces prestations supplémentaires, conformément au catalogue des prestations publiés et mis à jour par le gestionnaire du réseau de distribution ainsi que tout autre frais annexe facturé par le gestionnaire du réseau de distribution.

Article 6. ACTIONS DE VEILLE ET D'INFORMATION

Le Titulaire assurera une veille technique et réglementaire sur les aspects fournitures et acheminement de l'électricité .Il informera la commune de Charny des différentes évolutions .

Si la commune de Charny constate que la demande de paiement du Titulaire ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions prévues par la loi ou par le contrat ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes, il peut suspendre le délai de paiement.

La commune de Charny doit préciser au Titulaire, à l'occasion de cette suspension unique, toutes les raisons qui s'opposent au paiement. A compter de la réception de la totalité des éléments demandés, un nouveau délai de paiement de 30 jours est ouvert.

Présentation des factures

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-F.C.S.

Le titulaire adresse chaque mois deux exemplaires de la facture regroupant la facturation des sites concernés par le contrat énergie. Cette facturation comporte un récapitulatif permettant d'avoir une vision synthétique par groupe et/ou par imputation budgétaire, ainsi qu'un détail facturé pour chaque site.

Article 10. OUTILS DE GESTION

Alerte sur la dérive de la consommation et sur le dépassement d'engagement

Le Titulaire met à disposition de la commune de Charny un service d'alerte par mail :

- Alerte en cas de dépassement de puissance
- Alerte en cas de dérive de consommation : dépassement d'un seuil exprimé en % par rapport à la consommation de l'année passée sur la même période de consommation.

Suivi des consommations et des facturations

Le Titulaire met à disposition de la commune de Charny un service en ligne lui permettant de gérer son budget énergétique et de maîtriser ses dépenses et ses consommations. Ce service doit permettre le contrôle des dépenses d'électricité, de suivre et d'analyser les consommations, et comporter les fonctionnalités suivantes :

- Une base de données sécurisée avec une mise à jour à chaque émission de facture, Une possibilité de partage des informations avec différents collaborateurs,
 - Un accès aux données contractuelles et de facturation,
- Un suivi des dépenses et consommations par site ou par regroupement personnalisé. Un affichage des données sous forme de tableaux et graphiques,
- Des alertes paramétrables de consommation et de dépassement des puissances, Des exports personnalisables de l'ensemble des données,
 - Un archivage des données pendant 3 ans.

Article 11. APPLICATION DU CCAG FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Le cahier des clauses administratives générales « fournitures courantes et services » s'applique au marché, sauf dispositions spécifiques du présent cahier des charges.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DEC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ **Objet de la consultation :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Fourniture et acheminement d'électricité pour bâtiments communaux et l'éclairage public de puissance inférieure à 36 KVA et prestations de services associées

■ **Code CPV principal : 31682000-0**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☒ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

☐ au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

☒ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance

Il n'est pas accordé d'avance au titre du présent marché

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 2 ans à compter de :

- ☐ la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- ☐ la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- ☒ la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : ☒ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Commune de CHARNY

Mairie

77410 CHARNY

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Monsieur Xavier FERREIRA, Maire de CHARNY

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article L 2191-8 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Commune de CHARNY

1, rue de l'église

77410 CHARNY

Mail : mairie.charny77@wanadoo.fr

Tel : 01 60 01 91 08

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de Claye-Souilly

7, rue Jean Jaurès

77410 CLAYE Souilly

Mail : t077204@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 01 60 26 00 49

- Imputation budgétaire :

61523

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- ☐ Autres annexes (A préciser) ;

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Annexe des PDL pour batiments communaux inférieur à 36 kVA

Adresse	PDL	Puissance souscrite	Tarif unique	HP	HC	Total Volume	Commentaire
6 Rue Vigne croix	22145730808924	18		2885	676	3561	
Eglise	22161939091298	9	2392			2392	
Logement Château	22159623590305	6	6564			6564	
Salle Polyvalente	22185238767483	36		13457	4818	18275	
Local technique	22185817638699	18	22733			22733	
Mairie	22184804614040	9	7893			7893	
Branchement Forain	22186107074240	36	1404			1404	
Services generaux	22186251792096	6		2708	2645	5353	
Groupe scolaire	22185383485240	36		39625	15286	54911	
Cantine	22185962356466	24-30		11389	2877	14266	Tarifs bleu blanc rouge
Pompe relevage	22135455705707	18	768			768	
Rue neuve	22161215613501	6		2	2221	2223	Inoccupé
		Total	41754	70066	28523	140343	

Annexe des PDL pour éclairage public

Adresse	PDL	Puissance souscrite	Volume consomme
Rue château d'eau	22172069305129	12	7517
Rue des Hospitaliers	22179739355176	12	10345
Prise fixe illumination	22167004202458	12	1529
Feux tricolore	22184370460675	0,8	1187
Route de Messy	22184659896241	4,2	22545
Rue des Alouettes	22135021595760	3,5	9034
Rue de Montmartre	22186975381057	3,4	4898
Rue des Bleuets	22184515178417	1,7	17569
Rue de la Mairie	22185528203026	9,2	24353
Avenue Mozart	22134876877965	4,2	11293
			110270